



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Ministère
Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ n° 030107

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques du site archéologique de Lattara à LATTES (Hérault)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon

Préfet de l'Hérault

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et le décret
modifié du 18 mars 1924,

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de
travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs
sauvegardés ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de
région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du
patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale
du patrimoine et des sites ;

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-
Roussillon entendue, en sa séance du 23 avril 2002 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le site archéologique de Lattara de LATTES (Hérault) présente un
intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que
site majeur de l'antiquité méditerranéenne du VI^e siècle av. JC au II^e siècle après JC ;

Considérant la nécessité de donner une protection juridique à l'immeuble en l'attente de
la poursuite de la procédure de classement initiée sur proposition de la Commission
régionale du patrimoine et des sites du Languedoc-Roussillon ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le site archéologique de Lattara, en totalité à LATTES (Hérault), figurant au cadastre, section DZ, sous les n°s 1, 2, 2577, 79, 96, 97 et 98, d'une contenance respective de 4ha 24a 05ca, 1ha 71a 46ca, 17a 13ca, 1ha 80a 71ca, 22ca, 8a 90ca, 4a 17ca, et 10a 20ca, appartenant à :

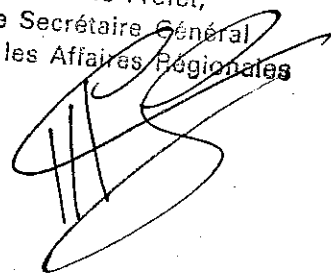
- pour les parcelles n°s 1, 2 et 25, à l'Etat, ministère de la culture et de la communication, pour les parcelles n°s 1 et 2, par acte administratif du 29 novembre 1973, publié au 1^{er} bureau ds hypothèques de Montpellier le 12 décembre 1973, vol. 57-429 et, pour la parcelle n° 25, suivant document hypothécaire d'échange du 4 juillet 1997, publié au 1^{er} bureau des hypothèques de Montpellier le 4 juillet 1997, vol. 1997p, n°7866 ;
- pour les parcelles n°77, au département par actes passés devant Me Robert CABANIS, notaire à MARSILLARGUES (Hérault) le 5 et 12 décembre 1984, publié au 1^{er} bureau des Hypothèques de MONTPELLIER le 31 janvier 1985, vol. 311, n° 258, et acte rectificatif du 7 mai 1985, publié le 23 mai 1985, vol. 317, n° 287 ;
- pour les parcelles n°s 79, 96, 97 et 98, à la commune par acte des 17 et 27 décembre 2001, passé devant Me Christophe CABANIS, notaire à LUNEL (Hérault), publié au 1^{er} bureau des hypothèques de MONTPELLIER (Hérault) le 13 mars 2002, vol. 2002 P, n°3664.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le 28 FEV. 2003

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



CHRISTIAN MASCINON

Département :
HERAULT

Commune :
LATTES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Section : DZ
Feuille : 000 DZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 05/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

